

## Secteurs d'activités éligibles à l'aide à la mixité

Aide à la mixité - 1er juillet 2014				
Niveaux de diplôme	Secteur d'activité (section NAF)	Homme	Femme	Montant de l'aide à la mixité
Niveaux 5 à 1	Agriculture, sylviculture, pêche		OUI	500€  Pour la durée totale du contrat d'apprentissage
	Industrie manufacturière	OUI	OUI	
	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné		OUI	
	Industries extractives		OUI	
	Construction		OUI	
	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	OUI	OUI	
	Transports et entreposage		OUI	
	Hébergement et restauration		OUI	
	Information et communication		OUI	
	Activités financières et d'assurance		OUI	
	Activités immobilières		OUI	
	Activités spécialisées, scientifiques et techniques		OUI	
	Administration publique		OUI	
	Enseignement		OUI	
	Santé humaine et action sociale	OUI	OUI	
	Arts, spectacles et activités récréatives		OUI	
Autres activités de service	OUI	OUI		